



**mouvement
écologique**

Quelle vision : la ville de demain?

A l'exemple de Villeroy-Boch : une densification extrême au détriment d'un cadre de vie attractif ?

Absence de participation citoyenne, manque de connexion avec les quartiers existants de Rollingergrund et Mühlenbach, trop forte densification avec trop peu d'espaces publics, pas de verdure attractive, infrastructure déficiente pour cyclistes et piétons, Selon le Mouvement Ecologique, ces mots-clés permettent de caractériser la planification de la Ville de Luxembourg pour le site de "Villeroy-Boch".

En effet, la Ville de Luxembourg a récemment présenté ses plans d'aménagement de ce site d'une superficie de 8,5 ha dans le cadre de la procédure publique. L'analyse du Mouvement Ecologique est claire : un développement urbain durable est différent.

Il est très important de savoir que la Ville de Luxembourg est propriétaire de grandes surfaces sur ce site, tout comme l'État est copropriétaire. En conséquence, on aurait pu réaliser un projet particulièrement tourné vers l'avenir.

Comment sera faite la ville de demain : il paraît qu'une vision répondant à cette question fait défaut: Quel visage veut-elle se donner - outre le siège du gouvernement et des institutions européennes ? Celui d'une ville cyclable comme Copenhague, d'une ville aux formes d'habitat innovantes comme Fribourg, de quartiers à haute qualité de vie et d'espaces de rencontre sociale, de cités pour jeunes familles et ménages à faibles revenus ? ...

Aux yeux du Mouvement Ecologique, la planification du site Villeroy-Boch ne représente en tout cas pas un aménagement orienté vers l'avenir, et ce pour plusieurs raisons.

En premier lieu , il n'y a pas eu de **participation citoyenne spécifique** pour l'aménagement. Pourtant, ce site - situé au centre des quartiers de Mühlenbach et de Rollingergrund - aurait été l'une des dernières chances de donner à ces **quartiers une sorte de centre / lieu de rencontre** (qui fait actuellement défaut) et de veiller à une revalorisation de ces quartiers. Il en résulte plutôt un projet de lotissement qui ressemble à une "enclave", sans lien avec les quartiers existants.

De plus, il est extrêmement problématique que la ville de Luxembourg planifie, sans véritable débat, **une densité de construction bien plus élevée** que celle fixée il y a environ 5 ans dans le nouveau plan d'aménagement général (schéma directeur). Cela s'est fait sans argumentation cohérente, comme le prescrit la loi. Une construction plus dense est certainement - dans une certaine mesure - judicieuse compte tenu de la crise actuelle du logement : mais il faut maintenir un équilibre entre la densité des logements, les espaces libres et les espaces verts. Cet équilibre, qui est élémentaire pour la qualité de vie des futurs habitants, n'a malheureusement pas (plus) été trouvé ici. De même, en dérogation au "schéma directeur" défini il y a quelques années dans le PAG, **la conception des immeubles d'habitation et des espaces verts** a été modifiée : le plan proposé consiste plutôt en des " boîtes d'habitation " alignés les uns à côté des autres sans (à une exception près) espaces publics communs attrayants Les quelques bandes vertes restantes constituent de

facto une sorte de "verdure résiduelle". La plupart d'entre elles deviendraient des propriétés privées, ce qui ne garantit nullement la mise en place d'une végétation de qualité avec un entretien adéquat.

Nous sommes donc **loin d'un concept de végétalisation moderne**, ce qui est plus que problématique à une époque où les villes se réchauffent et où la biodiversité se réduit.

Selon le Mouvement Ecologique, il est également questionnable que la ville se soustraie (ou n'anticipe pas) les dispositions de la nouvelle loi sur le logement, qui prévoit que les projets d'urbanisation doivent comporter non plus seulement 10%, mais 15% de logements abordables. Face à la crise du logement, la Ville de Luxembourg et l'État devraient justement être des exemples, surtout lorsqu'ils sont copropriétaires d'un terrain, et même dépasser les quotas prescrits par la loi !

Les **formes d'habitat collectif et coopératif sans but lucratif ne sont pas non plus favorisées, pour autant que l'on puisse en juger**. On sait pourtant que le problème central de tous les citoyens engagés qui s'intéressent à ces formes d'habitat est celui de l'accès au terrain à bâtir. L'utilité de tels projets sur le territoire de la Ville de Luxembourg serait également significative pour eux.

Le Mouvement Ecologique estime en particulier que la planification dans le domaine de la **mobilité** est également absolument douteuse. La liste des manquements d'un point de vue technique et politique est en effet écrasante : l'élaboration d'un concept de mobilité (non publié) axé exclusivement sur le trafic individuel motorisé, l'insuffisance de places de stationnement pour les vélos dans l'espace public mais aussi dans les immeubles d'habitation, l'absence de pistes cyclables attrayantes pour l'ensemble des quartiers ainsi que des chemins piétonniers qui pourraient être développés... La possibilité d'une **meilleure connexion des habitants du Limpertsberg au "Bambesch", pour les cyclistes et les piétons de Rollingergrund/Mühlenbach et de l'ouest du pays par exemple à l'aide d'un ascenseur** n'a pas été considéré. Depuis la construction de l'ascenseur dans le Pfaffenthal, on sait quelle chance un tel ascenseur représente pour tous.

Le **concept d'éco-quartier** est actuellement appliqué avec succès à l'étranger et dans le cadre de grands projets d'État, mais pas dans le cadre du présent projet. Une large participation des citoyens, des espaces publics communs attrayants, la prescription de la consommation d'énergie solaire (qui n'est que suggérée dans le projet), l'utilisation de matériaux de construction écologiques, etc. ne sont guère pris en compte dans le projet actuel.

Le projet actuel ne répond donc pas, à de nombreux points de vue, aux exigences d'un développement urbain contemporain. Le Mouvement Ecologique demande à la Ville de Luxembourg d'entamer, avec la participation des citoyens*, une modification du plan d'aménagement partiel afin de garantir un développement urbain moderne et orienté vers l'avenir.

Mouvement Ecologique asbl

Février 2022

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)